RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02871

Numéro SIREN: 403 335 904

Nom ou dénomination : SANOFI-AVENTIS FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2022 sous le numéro de dépôt 9188

COMPTES ANNUELS

SANOFI-AVENTIS FRANCE

Société anonyme

82 AVENUE RASPAIL 94250 GENTILLY

DATE DE CLOTURE : 31/12/2021

Actif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Immobilisations incorporelles	3	90	296
Immobilisations corporelles	4	0	0
Immobilisations financières	5	295	27
Actif immobilisé		385	324
Stocks et en-cours	6	195	294
Avances et acomptes versés sur commandes		2	3
Clients et comptes rattachés	11	160	205
Autres actifs circulants	11	710	640
Placements et dépôts à court terme		0	0
Disponibilités		4	60
Actif circulant		1 071	1 204
Comptes de régularisation actif		5	3
Écart de conversion actif		0	0
Total de l'actif		1 461	1 529

Passif

		Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
(en millions d'euros)	Notes		
Capital social		-1	1
Primes		504	504
Réserves et report à nouveau		18	(22)
Résultat		142	159
Provisions réglementées		0	0
Capitaux propres	7	665	643
Autres fonds propres		0	0
Provisions pour risques et charges	8	268	376
Emprunts et dettes financières divers	10	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	11	286	319
Autres passifs circulants	11	242	191
Banques créditrices	11	0	0
Dettes		528	510
Comptes de régularisation passif		0	0
Écart de conversion passif		0	0
Total du passif		1 461	1 529

Comptes de résultats

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Produits d'exploitation	13	1 692	1 838
Chiffre d'affaires net		1 580	1 743
Autres produits		112	94
Charges d'exploitation		(1 517)	(1 650)
Achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements		(850)	(1 119)
Variation de stock		(65)	92
Autres achats et charges externes		(198)	(194)
Impôts, taxes et versements assimilés		(148)	(154)
Salaires et charges sociales		(229)	(253)
Dotations d'exploitation		(25)	(21)
Autres charges		(1)	(1)
Résultat d'exploitation		175	186
Résultat financier	14	0	0
Résultat courant avant impôts		175	186
Résultat exceptionnel	15	6	46
Impôts sur les bénéfices	16	(27)	(62)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(12)	(10)
Résultat net		142	159

Annexe des comptes annuels

Note 1/ Evénements significatifs de l'exercice

- Un contrôle fiscal portant sur les exercices 2017, 2018 et 2019 a démarré sur le dernier trimestre 2020, il est toujours en cours au 31 décembre 2021.
- La pandémie de COVID-19 a été confirmée par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020. Elle a provoqué une crise sanitaire mondiale. Sanofi a évalué l'impact des incertitudes créées par la pandémie de COVID-19. Au 31 décembre 2021, ces incertitudes n'ont pas conduit à remettre en cause de manière sensible les estimations et jugements utilisés par la Direction. Sanofi continuera de mettre à jour ces estimations et hypothèses en fonction de l'évolution de la situation. En ce qui concerne les effets de la pandémie de COVID-19:

Sur la présentation du compte de résultat, les effets sont présentés au compte de résultat conformément à la fonction ou à la nature des produits et charges correspondants ;

Sur la situation de trésorerie, la pandémie n'a pas eu d'impact négatif sur la position de liquidité de Sanofi;

Sur la situation des créances clients, Sanofi n'a pas identifié d'éléments pouvant justifier d'une augmentation significative du risque de crédit, en particulier sur ces principaux clients ;

Sur la valorisation des participations et actifs incorporels de la société Sanofi, les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2021 n'ont pas fait ressortir de perte de valeur.

Apport partiel d'actif de l'activité CHC à la société Opella Healthcare France (OHF) en date du 1er juillet 2021
 Le groupe Sanofi a annoncé le 10 décembre 2019 sa volonté de se structurer en trois grandes entités commerciales globales, dont une entité commerciale autonome dédiée à l'Activité CHC dotée de fonctions de recherche et développement, de fabrication, de distribution et de commercialisation intégrées. Plusieurs sociétés du groupe Sanofi concourent à l'Activité CHC et notamment Sanofi-Aventis France (SAF).

L'Apport SAF à OHF s'inscrit dans le cadre de la réorganisation des activités du groupe Sanofi au niveau mondial, plus de cent juridictions étant concernées.

Ladite réorganisation répond aux motifs et buts suivants:

- soutenir la stratégie du groupe Sanofi axée sur l'innovation des produits pharmaceutiques clés via une nouvelle organisation mondiale des business units ;
- libérer tout le potentiel de croissance de Sanofi CHC;
- permettre à l'Activité CHC de devenir autonome, en la dotant de fonctio

Pour établir les conditions de l'Apport SAF, il a été décidé d'utiliser pour la Branche d'Activité, la Situation Comptable de Référence en date du 31 décembre 2020, date de clôture de son dernier exercice social.

L'Apport SAF a pris effet au 1er juillet 2021 et dans la mesure où l'opération n'a pas d'effet rétroactif, le montant de l'actif net apporté tel que ressortant de la situation comptable de référence a fait l'objet d'un ajustement au vu de la situation comptable définitive de l'Apport SAF à sa date de réalisation.

Le montant de l'actif net apporté s'élève à 263,4 millions d'euros en contrepartie d'une prise de participation dans la société OHF.

Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général, et conformément aux principes généralement admis :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthides comptables,
- Indépendance des exercices.

Le règlement comptable de l'ANC utilisé pour l'élaboration des comptes annuels est le suivant : règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014.

Les principes et méthodes de comptabilisation sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice 2020.

a) Changement de méthode comptable

Sanofi a appliqué à compter du 1er janvier 2021 la nouvelle méthode relative à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite selon la recommandation ANC n°2013-02 modifiée le 5 novembre 2021 qui fait suite à une décision de l'IFRS IC de mai 2021.

Sanofi a donc décidé de changer la modalité de répartition des droits à prestations et de ne plus les étaler à partir de la date de prise de service du membre du personnel mais à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation.

Ce changement de méthode comptable est assimilé à un changement de règlementation comptable.

Par ailleurs, Sanofi a décidé d'appliquer, à compter du 1er janvier 2021 également, la reconnaissance au bilan de l'ensemble des écarts actuariels relatifs aux passifs sociaux afin d'harmoniser la présentation des passifs sociaux en comptes individuels avec la présentation en comptes consolidés présentés en IFRS, et ceci dans un objectif de meilleure information financière

Ceci entraîne donc l'abandon de la méthode dite du « corridor » décrite dans la note k) Engagements de retraite.

Les modalités et l'impact de la mise en place de ces deux changements de méthodes comptables relatifs aux passifs sociaux sont indiqués dans la note k).

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur le mode linéaire ou dépréciées sur une période correspondant à leur durée de protection juridique ou à défaut à leur durée de vie estimée.

La valeur des actifs incorporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs aux flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisés, une provision pour dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable.

Les logiciels dont le prix d'acquisition n'excède pas 1 500 € sont comptablement amortis sur 1 an. Ceux dépassant ce montant sont amortis sur leur durée probable d'utilisation.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, incluant le prix d'achat et les frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien, et sont comptabilisées en utilisant l'approche par composants. Selon cette dernière, chaque composant dont la durée d'utilité est différente des autres composants, et dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, doit être amorti séparément.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Les possibilités fiscales d'amortissements autorisées (amortissements dégressifs et exceptionnels) sont utilisées. L'écart entre les amortissements en mode linéaire et les amortissements fiscaux est comptabilisé au passif du bilan dans les provisions réglementées.

Une revue des indicateurs de perte de valeur est menée annuellement pour les immobilisations corporelles. En cas d'indice de perte de valeur, les valeurs d'utilité sont mises à jour sur la base des valeurs vénales. Lorsque la nouvelle valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Les durees d'amortissement des infinobilisations corporelles sont les sulvantes .	Nombre d'années d'amortissement
Installations techniques	10 à 15 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Véhicules	4 à 5 ans
Matériels et mobilier de bureau et informatique	3 à 10 ans

d) Participations

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, y compris les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes.

Une revue des indicateurs internes et externes de perte de valeur (traduisant l'évolution au regard de l'exercice précédent) est menée annuellement pour chaque participation. En cas d'indice de perte de valeur, les évaluations sont mises à jour à partir de méthodes d'évaluation en adéquation avec l'activité de l'entité.

Les méthodes d'évaluation retenues pour ces sociétés sont déterminées en fonction du type d'activité des entités (sociétés commerciales, industrielles ou holding) et peuvent être fondées sur la quote-part de capitaux propres ou sur les flux de trésorerie futurs actualisés. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées : des multiples de chiffre d'affaires, des valorisations externes retenues dans le cadre d'opérations d'acquisitions tiers ou les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Lorsque la nouvelle valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

e) Autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement (hors actions propres)

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'inventaire est elle-même déterminée conformément aux principes prévus par le Plan Comptable Général.

- la valeur d'inventaire des titres immobilisés non cotés (autres que les titres de participation) est déterminée en prenant en considération différents critères tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité, les capitaux propres, l'utilité pour le Groupe ainsi que les motifs d'appréciation à la date d'acquisition.
- la valeur d'inventaire des titres cotés est déterminée par rapport au cours moyen du dernier mois précédant la clôture.
- · les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas du prix d'achat ou du prix de marché.

f) Stocks

Les matières premières sont valorisées au bilan à leur coût réel d'achat selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de revient de production, comprenant les consommations et une quote-part des charges directes et indirectes de production.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Les dépréciations des stocks sont calculées en fonction du taux de rotation, des perspectives d'écoulement des produits et des dates de péremption. Les produits en stocks sont également dépréciés s'ils ne répondent pas aux normes des contrôles de qualités habituellement pratiqués dans l'industrie pharmaceutique.

g) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

h) Opérations en devises

Dans le cadre de la première application du règlement ANC 2015-05 au 1^{er} janvier 2017, les transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées comme suit:

- · les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- les garanties de cours octroyées à Sanofi Winthrop Industrie par sa société mère Sanofi afin de couvrir ses créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- en application de la comptabilité de couverture, la perte latente de change résultant de la revalorisation des créances, dettes et garanties de cours, évaluée devise par devise, fait l'objet d'une provision pour risque de change;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuelles garanties de cours figurant en position ouverte isolée.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres produits ».

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres charges ».

Il est rappelé qu'une convention de centralisation du risque de change commercial lie Sanofi Winthrop Industrie à sa société mère Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées. Réciproquement, Sanofi s'engage à vendre ou acheter à la société les devises dont cette dernière a besoin

Par ailleurs la société Sanofi Aventis France a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

i) Provisions pour environnement

Conformément à la recommandation CNC n°2003-r02 du 21 octobre 2003, la société comptabilise, le cas échéant, des provisions à long terme relatives à certains engagements tels que des obligations légales en matière de protection de l'environnement et des litiges pour lesquels la responsabilité de la société est probable.

Les risques environnementaux recensés sont comptabilisés en provision pour risques évalués sur la base des coûts auxquels la société estime devoir faire face au cours d'une période n'excédant pas 30 ans.

j) Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement,...).

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées dans l'état des provisions et font partie des capitaux propres.

k) Engagements de retraite

Principes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels des exercices 2019 & 2020

La société accorde à ses salariés des plans de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la méthode préférentielle de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Lors de la première application de cette recommandation en 2014, il a été décidé d'appliquer la méthode 2 (convergence partielle avec IAS19R), à savoir :

- · la comptabilisation immédiate en charge du coût des services passés non acquis de l'exercice ;
- le calcul du rendement des actifs sur la base du taux d'actualisation retenu pour la dette ;

tout en autorisant d'opter pour la comptabilisation des écarts actuariels de manière étalée selon la méthode du Corridor afin de limiter la volatilité du compte de résultat.

La fraction des écarts actuariels non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent et excédant la plus grande des valeurs cidessous :

- 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture ;

Principes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels 2021

Suite à la décision d'aligner sur la méthode retenue dans les comptes consolidés groupe, l'ensemble des écarts actuariels est désormais reconnu directement au bilan de la société par le compte de résultat.

Au titre du changement de méthode comptable (voir la note a)Changement de méthode), la société a ajusté sa provision en contrepartie du report à nouveau au 1er chanvier 2021, selon le détail ci-après :

- . changement à l'initiative de la société / abondon de la méthode du corridor : (2) millions d'euros;
- . changement de réglementation / adoption de la nouvelle méthode de répartition des droits : 14 millions d'euros.

L'impact des changements de méthodes relatifs aux passifs sociaux sur les provisions pour risques et charges de Sanofi Aventis France au 1er janvier 2021, s'est traduit par une diminution de 12 millions d'euros.

Pour assurer la comparabilité des exercices, l'information ci-dessous présente les principaux postes 2019 et 2020 retraitésselon les nouvelles méthodes comptables :

Passif

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019 avant changements	Effet changement de réglementation	Effet changement à l'initiative de la société	Au 31 décembre 2019 après changements
Réserves et report à nouveau		16	9	25
Résultat		(3)	(11)	(14)
Capitaux propres		13	(2)	11
Provisions pour risques et charges	141	(13)	2	130
Total	141	0	0	141

(ən milliers d'euros)	Au 31 décembre 2020 avant changements	Effet changement de réglementation	changement à l'initiative de la société	Au 31 décembre 2020 après changements	Au 31 décembre 2021
Réserves et report à nouveau		15	(4)	11	
Résultat		(1)	2	1	
Capitaux propres		14	(2)	12	
Provisions pour risques et charges	128	(14)	2	116	97
Total	128	0	0	128	97

Comptes de résultats

Résultat net

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019 avant changements	Effet changement de réglementation	changement à l'initiative de la société	Au 31 décembre 2019 après changements	
Autres produits		0	1		
Dotations d'exploitations		(3)	(11)		
Résultat d'exploitation		(3)	(11)		
Résultat net	0	(3)	(11)	0	
Treatment not		(3)	10000000		
(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2020 avant changements	Effet	changement à l'initiative de la société	Au 31 décembre 2020 après changements	Au 31 décembre 2021
	Au 31 décembre 2020 avant	Effet changement de	changement à l'initiative de la	2020 après	
(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2020 avant	Effet changement de réglementation	changement à l'initiative de la société	2020 après	

I) Gratifications d'ancienneté

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre de l'ancienneté sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en fonction des dispositions légales de la convention collective et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'obtention des médailles, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges. Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Le taux d'actualisation pour l'exercice 2021 est de 1,10 %.

m) Compte épargne temps

Les engagements de la société en matière de Compte Epargne Temps sont évalués sur la base des droits acquis à la clôture.

n) Chiffre d'affaires

Les ventes de marchandise sont enregistrées en produits au moment de la livraison du bien, selon les conditions spécifiques de chaque commande ou contrat. Le chiffre d'affaires est présenté dans les comptes, net des remises accordées et avantages commerciaux divers.

o) Impôts sur les sociétés

La société est intégrée dans le groupe fiscal (au sens des articles 223A et suivants du Code Général des Impôts) de Sanofi.

Conformément à la convention d'intégration conclue avec Sanofi, la charge d'impôt inscrite dans les comptes est calculée comme si la société était imposée séparément.

Note 3/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit ?

y _{em}			Valeurs brutes			20	
(en millions d'euros)	Montants au début de l'excercice	Apport / fusion	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Fonds de Commerce	230	(204)			26	(18)	8
Mali technique de fusion	81				81		81
Brevets	6	(5)			1	(1)	0
Marques Immobilisation	45	(11)			34	(34)	(0)
incorporelles en cours	3	(1)			C	0	0
Total	363	(221)	(0)	0	142	(52)	90

Le poste « Brevets » inclut les dossiers d'acquisition d'AMM pour 1 millions d'euros ; le poste « Marques » regroupe les licences pour 20 millions d'euros et les logiciels pour 14 millions d'euros.

	Amortissements et dépréciations					
(en millions d'euros)	Montants au début de l'excercice	Apport / fusion	Dotations et autres augmentation	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice	
Fonds de Commerce	(18)				(18)	
Brevets	(6)	5			(1)	
Marques	(43)	9			(34)	
Immobilisation incorporelles en cours	(0)				0	
Total	(67)	14			(52)	

Note 4/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

19-2			Valeurs brutes				
(en millions d'euros)	Montants au début de l'excercice	Apport / fusion	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
Terrains et aménagements	3		0	0	3	(3)	0
Constructions	0		0	0	0	(0)	0
Autres immobilisations corporelles	7		0	0	7	(7)	0
Immobilisations corporelles en cours	0		0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0		0	0	0		0
Total	10		0	0	10	(10)	Ó

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations					
	Montants au début de l'excercice	Apport / fusion	Dotations et autres augmentation	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice	
Terrains et aménagements	(3)		0	0	(3)	
Constructions	(0)		0	0	(0)	
Autres immobilisations corporelles	(7)		(0)	0	(7)	
Immobilisations corporelles en cours	0			0	0	
Total	(10)		(0)	0	(10)	

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2021 sont constituées principalement >

- · des constructions et agencements pour 3 millions d'euros ;
- et des installations techniques, matériels et outillages pour 7 millions d'euros.

Note 5/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montants au début de l'excercice	Apport / fusion	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin	Dépréciations	Valeurs nettes comptables
Participations	12	263	0		275	(0)	275
Créances rattachées à des participation							0
Autres titres Immobilisés	0		0			0	0
Autres immobilisations financières	10		4		14	0	14
Prêts	5				5		5
Total	27	263	267		294	(0)	294

Les titres de participations du début de l'exercice concernent principalement ceux détenus avec la société Sanofi Aventis de Colombia.

L'augmentation de 263 M d'euros en titres de participation est la rémunération de l'apport à OHF par 221 626 667 titres.

		Dépréciations				
(en millions d'auros)	Montants au début de l'excercice	Dotations et autres augmentation	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice		
Participations	(0)	0	0	(0)		
Autres titres immobilisés	0	0	0	0		
Autres immobilisations financières	0	0	0	0		
Total	(0)	0	0	(0)		

Note 6/ Stocks

La valeur brute des stocks s'élève à 213 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 312 millions d'euros au 31 décembre 2020 et se ventile comme suit :

	Valeurs brutes				
(en millions d'euros)	2021	Apport / fusion	2020		
Echantillons	0		0		
Marchandises	213	(34)	312		
Total	213	(34)	312		

La dépréciation des stocks s'élève à 18 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 19 millions d'euros au 31 décembre 2020.

(en millions d'euros)	Montants au début de l'excercice	Apport / fusion	Dotations	Reprises	Montants à la fin de l'exercice
Marchandises	19	(6)	11	(6)	18
Total	19	(6)	11	(6)	18

Note 7/ Capitaux propres

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 645 776,54 euros. Il est composé de 4 036 104 actions d'une valeur nominale de 0,16 euros chacune (cf note 1).

Selon l'AGO du 29 avril 2021, il a été décidé d'affecter le résultat 2020 par un versement de dividendes de 129 074 126,22 euros et le solde en report à nouveau.

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice d	Provisions réglementées et subventions 'investissement	Total
Solde au 31 décembre 2020 avant affectation du résultat	1	504	(20)	159	0	644
Affectation du résultat 2020 aux réserves et aux reports à nouveau			159	(159)		
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2020 en numéraire			(128)			(128)
Changement de méthodes (e)			7			7
Résultat de l'exercice 2021				142		142
Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat	1	504	18	142	0	665

Le capital social de la société est détenu à 99,99 % par Sanofi-Aventis Participations, et la société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Sanofi.

e) Changement de méthode

L'impact des changements de méthodes relatifs aux passifs sociaux sur les capitaux propres de Sanofi Aventis France au 1er janvier 2021, s'est traduit par une augmentation de 7 millions d'euros.

Note 8/ Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Montants au début de l'exercice	Apport / fusion	Dotations de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Transfert	Montants à la fin de l'exercice
Provisions pour ri	sques et charges	•					
Provisions pour risques divers (a) Provisions pour	82	(4)	1	(1)	(3)		75
engagements de retraite et autres avantages (c)	113	(9)	5		(12)	(7)	90
Provisions pour charges (b)	181	(3)	8	(72)	(11)		103
Total	376	(16)	14	(73)	(26)	(7)	268
Dotations et repris	ses constatées pa	r le résultat :	(
 Exploitation 	-		7		(25)		(18)
 Financier 							0
 Exceptionnel 			7	(73)	(1)	(7)	(74)
Total			14	(73)	(26)	(7)	(92)

Échéancier des provisions pour risques et charges :

(an millions d'auros)	Montants à la fin de l'exercice	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Provisions pour risques et charges :			_	
Provisions pour risques divers	75	62	7	6
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	90) 4	16	70
Provisions pour charges	103	40	56	7
Total	268	106	79	83

a) Les provisions pour risques divers se décomposent comme suit :

- Provisions pour risques environnementaux : 11 millions d'euros

Les risques environnementaux recensés sont comptabilisés en provision pour risques et font l'objet de provisions évaluées sur la base des coûts auxquels la société estime devoir faire face au cours d'une période n'excédant pas 30 ans.

- Provisions pour risques : 64 millions d'euros

Sanofi Aventis France est impliquée dans des contentieux, des arbitrages et d'autres procédures légales. Ces procédures sont principalement liées à des litiges en responsabilité civile produits, des litiges en matière de droit de la concurrence et de pratiques commerciales, des litiges en matière de droit social, des litiges en matière fiscale. De plus Sanofi Aventis France par son activité fait également face à des demandes de tiers payeurs, des acheteurs de produits pharmaceutiques réclamant des dommages et intérêts alléguant qu'ils ont sur-remboursé un médicament.

b) Provisions pour engagements de retraite et autres avantages

Le flux de transfert s'explique par une augmentation liée à l'impact des changements de méthodes relatifs aux passifs sociaux sur les capitaux propres de Sanofi Aventis France au 1er janvier 2021 pour un montant 12 millions d'euros et par une augmentation liée aux plans sur financés pour un montant de 5 millions d'euros.

Les principaux régimes de la société sont de deux types :

- indemnités de départ à la retraite : tous les salariés de la société bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité dont le montant dépend à la fois de leur ancienneté dans le Groupe et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces indemnités de départ sont calculées en tenant compte du salaire de fin de carrière;
- régimes de retraite à prestations définies : ces régimes prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Pour bénéficier de ces avantages, les salariés doivent respecter un certain nombre de critères d'éligibilité. A l'exception d'un seul, ces régimes ne sont plus ouverts aux nouveaux entrants (régimes fermés).

Certains engagements de retraite à prestations sont couverts par des actifs de régime, dont la juste valeur est composée des catégories d'actifs ci-dessous :

(en	%)	2021	2020
	Titres cotés sur un marché actif	100.00%	100.00%
::	Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,84%	7,26%
æ	Instruments de capitaux propres	30,94%	23,73%
Ť	Obligations et assimilés	40,32%	45,28%
	Immobilier		C <u>-</u>
•	Dérivés	; L	
3	Matières premières		100
¥	Autres	24,90%	23,73%
•	Autres titres	0.00%	0.00%
(E)	Fonds d'investissement		
¥	Contrats d'assurance	/5	
To	tal	100.00%	100.00%

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée avec l'assistance d'actuaires externes. Les calculs s'appuient sur les hypothèses financières et démographiques suivantes :

(en %		2021	2020
9	Taux d'actualisation	0,10 % à 1,10 %	0 % à 0,55 %
3	Taux d'inflation	1,85% à 1,95%	1,45%
ϵ	Taux d'évolution des coûts médicaux	24	*
2:	Taux d'indexation des prestations de retraite	0 % à 2,25 %	0 % à 2,25 %
85	Age de la retraite	62 à 67 ans	62 à 67 ans
¥3	Table de mortalité	TGH / TGF 05	TGH / TGF 05

Le tableau suivant rapproche l'engagement net concernant les plans de retraite et autres avantages avec les montants reconnus au bilan de Sanofi Aventis France du 31 décembre 2021 :

	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2021	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2020
(en millions d'euros) Évaluation des engagements :		
À l'ouverture	157	165
Coût des services rendus	(14)	
Coût des services passées	4	2
Charge d'intérêt	1	-
Perte (gain) actuariel	(10)	(2
Modification des régimes	(10)	(2
Acquisitions		
Réduction de régimes	1	(6
Liquidation de régimes		(0
Prestations payées	(4)	(6
Transferts inter entités	(9)	(0,
Montant des engagements à la clôture	127	157
Valeur de marché des actifs affectés aux plans :		
À l'ouverture de l'exercice	43	37
Rendement réel des actifs des régimes	2	0.
Contributions de l'employeur	0	2
Prestations payées	(3)	
Transferts inter entités	0	
Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture	42	43
Montant net figurant au bilan :		
Engagement net	85	114
Coûts des services passés non reconnus	00	
Reclassement de régimes sur-financés	5	
Gain (perte) actuariel non reconnu	Ĭ	(2)
Provision nette figurant au bilan	90	112
Charge de retraite de la période :		
Coût des services	5	5
Charge d'intérêts		1
Rendement attendu des actifs des régimes		
Amortissement du coût des services passés	(12)	
Amortissement des pertes (gains) actuariels		
Effet des réductions de régimes		
Transfert inter entités		(2)
Montant des engagements à la clôture	(7)	4

c) Les provisions pour charges au 31 décembre 2021 se décomposent comme suit :

- Provisions pour restructuration pour 90 millions d'euros ; Provisions pour gratification d'ancienneté pour 12 millions d'euros.

Note 9/ Autres provisions et dépréciations inscrites

Elles s'analysent comme suit :

	Amortissements et dépréciations				
(en millions d'euros)	Montants au début de l'excercice	Apport / fusion	Dotations et autres augmentation	Reprises et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice
Provision pour investissement	0		0	0	0
Amortissements dérogatoires	0		(0)	(0)	0
Dépréciations immobilisations incorporelles	15		0	(0)	_15
Dépréciations immobilisations corporelles	0		0	0	0
Dépréciations titres de participations	0		0	0	0
Dépréciations des stocks	19		12	(12)	18
Dépréciations clients	2		(0)	(1)	2
Autres provisions pour dépréciation	0		0	0	0
Total	37	0	12	(14)	35

Note 10/ Emprunts et dettes financières divers

Néant

Note 11/ État des créances et des dettes

La dette s'analyse comme suit 🗄

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Un an au plus	Plus d'un an
Créances					
Actif immobilisé :					
Autres immobilisations financières	14		14	0	14
Prêts	5		5	2	3
Actif immobilisé :					
Avances et acomptes versés sur commandes	2		2	2	
Clients et comptes rattachés	162	(2)	160	160	
Autres actifs circulants	710	0	710	710	
Total	892	(2)	890	874	17
Dettes					
Emprunts et dettes financières divers	0		0	0	
Banques créditrices	0		0	0	
Fournisseurs et comptes rattachés	286		286	286	
Autres passifs circulants :					
Dettes fiscales et sociales	238		238	238	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0		0	0	
Autres dettes	4		4	4	
Total	528		528	528	0

Note 12/ Produits à recevoir et charges à payer

(en millions d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Créances clients	0	
Autres créances	4	
Emprunts		
Dettes fournisseurs		95
Dettes sur immobilisations		
Dettes fiscales et sociales		225
Autres dettes		2
Autres		

Note 13/ Produits d'exploitation

a) Chiffre d'affaires net

Il s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2021	2020
France	1 521	1 688
Ventes de marchandises	1 471	1 62
Ventes de produits fabriqués	0	
Prestations de services	50	6
Export	59	5(
Ventes de marchandises	51	5
Ventes de produits fabriqués	0	
Prestations de services	8	,
Total	1 580	1 74
(en millions d'euros)	2021 1 521	202 1 68
Tiers et CA Groupe mineur		
France	1 471	1 63
Export	50	5

Total		1 580	1 743
	Export	8	7.
	France	51	53
Groupe (hors CA Groupe mineur)		59	53
	Export	50	55
	France	1 471	1 634

L'évolution du cours de change n'a pas eu d'impact sur la variation du chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaires Groupe : Le chiffre d'affaires réalisé avec le groupe pour l'exercice 2021 s'établit à 51 millions d'euros. Ilcorrespond à la facturation de frais de recherche et développement pour 25 millions d'euros, à la refacturation majeure versSanofi Pasteur Europe pour 23 millions d'euros, et à une refacturation à Opella Healthcare France (OHF) pour 3 millions.

Chiffre d'affaires Tiers : Le chiffre d'affaires Tiers pour l'exercice 2021 s'établit à 1 521 millions d'euros. Il correspond à la vente de spécialités pharmaceutiques sur le territoire français pour 1 471 millions d'euros et de prestations de services àhauteur de 50 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires Export pour l'exercice 2021 s'établit à 58 millions d'euros. Il correspond à la vente de spécialités pharmaceutiques dans les DOM TOM pour 50 millions d'euros et de prestations de services à hauteur de 8 millions d'euros.

b) Autres produits

Les autres produits sont constitués pour l'essentiel, de produits divers de gestion courante.

Note 14/ Résultat financier

Le résultat financier 2021 se décompose de la manière suivante

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Produits/(Charges) financiers	0	0
dividendes (a)	0	0
 produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement 	0	0
autres intérêts et produits assimilés (b)	0	0
• autres	0	0
Reprises/(Dotations) de provisions et dépréciations	0	0
Profit /(Pertes) net de change	0	(0)
Total	0	0

Note 15/ Charges et produits exceptionnels

Le solde est un produit de 6 millions d'euros et est constitué :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
de la reprise nette des dotations aux provisions réglementées	0	0
 de la reprise nette des dotations aux provisions pour risques et charges 	72	53
 de la reprise nette des dotations des provisions pour dépréciation des immobilisations 		
 de la reprise nette des dotations aux amortissements des immobilisations 	0	0
 de plus et moins values nettes dégagées sur cessions d'immobilisations 	(0)	(0)
autres produits et charges exceptionnels	(66)	(7)
Total	6	46

Le résultat exceptionnel comprend :

- des dotations pour les plans de départs à hauteur de 8 M€.
- des reprises par utilisation pour 70 M€ pour les plans de départ dont 32 M€ pour les plans de 2019 , et des reprises sans objet pour 10 M€.
- un produit à recevoir de 4 millions concernant un contentieux avec l'Urssaf relatif à la taxe promo 2006 2007.

Note 16/ Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt de l'exercice correspond à l'impôt sur les sociétés propre à Sanofi Aventis France et s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Impôt sur le résultat courant	(30)	(64)
Contribution exceptionnelle (15%)		
Contribution de 3,3 %	(1)	(2)
Remboursement contribution additionnelle 3 % sur revenus distribués		540
Crédit d'impôt	4	4
Total	(27)	(62)

La charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2021 est de 27 millions d'euros. Le taux d'impôt pour 2021 est au taux de 27,5%.

La contribution additionnelle correspond à la contribution sociale de 3,3 %.

Depuis le 1er janvier 1999, la société est intégrée fiscalement dans le Groupe Sanofi dont la société de tête est : Sanofi, 54 rue de la Boétie - 75008 Paris.

L'option pour le régime d'intégration fiscale d'une durée de cinq ans est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expresse avant la fin de chacune des périodes d'option.

Sanofi a mis à jour le 16 décembre 2013 avec sa filiale la convention d'intégration fiscale. Les sociétés intégrées prennent en charge l'impôt sur les sociétés et les impôts y afférents (contributions additionnelles à cet impôt et la contribution sur les revenus distribués) comme à l'absence d'intégration, et la société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

Le montant de l'impôt différé actif et passif non constaté dans les comptes sociaux et relatif aux provisions temporairement non déductibles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembr 202
Impôts différés actifs (allègement de la charge future d'impôt) :	5
provisions pour risques et charges	2:
provisions retraites	2
provisions et charges à payer - personnel	
• autres	
Impôts différés passifs (accroissement de la charge future d'impôt)	
Total	. 5

L'impôt différé net sur les différences temporaires qui proviennent de décalages entre le résultat fiscal et le résultat comptable est de 51 millions d'euros au taux de 25,83 %.

Note 17/ Effectifs

L'effectif moyen du personnel s'élève à 1 909 personnes en 2021, contre 2145 en 2020.

Catégories	2021	2020
Contrats à durée indéterminée	1 792	2 026
Cadres	729	804
Agents de maîtrise / techniciens supérieurs	1 063	1 221
Employés / ouvriers		1
Contrats à durée déterminée	117	119
Total	1 909	2 145

Les mandataires sociaux ne perçoivent, à ce titre, aucune rémunération de la société.

Filiales et participations dont la valeur brute comptable des titres détenus excède 1 % du capital social de la Société Sanofi Winthrop Industrie :

	propres du capit	-	Quote part du capital			Prêts et avances consentis	Montants des cautions et	Chiffres d'affaire hors taxes	Résultats (bénéfice	Dividende s
(en millions d'euros)	autres que le capital	déténu e(en %)	Brute Nette	Brute	Nette	et non remboursé s	avals donnés par la Société	du dernier exercice clos	ou perte du dernier exercice)	comptabili sés par la Soclété
Filiales et participations détenues à plus de 10 % Filiales et participations françaises										
OPELLA HEALTHCARE France SAS		100%	263	263						
Filiales et participations étrangères										
Sanofi Aventis de Colombie	n,c	34%	12	12	<u>;</u>	=			≅	
Farmad Madagascar	n,c	18%	<1M€	<1M€			n.c	n.c		
RP Iran	n.c	95%	<1M€	<1M€			n.c	n,c		
Filiales et participations significatives détenues à moins de 10 % Filiales et participations françaises										

Joy Mr.

Note 18/ Engagements hors bilan

a) Engagements donnés

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Cautions données au profit de l'administration fiscale en				
contrepartie d'impositions contestées concernant Sanofi ou ses filiales	0	0	0	0
Avals et cautions bancaires		80		80
Avals, cautions et garanties au profit des filiales du Groupe	0	0	0	0
Engagements donnés en matière de loyers				0
Accords de licences de recherche et développement :				0
- Engagements sur prestations futures	0	0	0	0
- Paiements d'étapes potentiels				0
Compléments de prix à verser aux anciens actionnaires		0	0	0
Autres engagements (achats et prestations irrévocables)	21	9	66	36
Total	21	89	6	116

Les engagements d'achats et prestations irrévocables concernent les commandes de biens, façonnage ou services effectuées auprès de fournisseurs hors Groupe et non encore réceptionnées.

La caution bancaire de 80 M€ à été demandée dans le cadre pénal du dossier Dépakine.

b) Engagements reçus

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Autres engagements				0
Total	0	0	0	o

Note 19/ Tableau des filiales et participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations détenues par la société

	Fill	ales	Partici	pations	
(en millions d'euros)	Françaises	Étrangères	Un an au plus	Plus d'u	an
Valeur comptable brute des titres détenus					275
Valeur comptable nette des titres détenus					275
Montant des prêts et avances accordés (1)					
Montant des cautions et avals donnés					
Montant des dividendes comptabilisés					
10.34					

⁽¹⁾ Y compris avances de Trésorerie accordées aux Filiales.

SANOFI-AVENTIS FRANCE

Société Anonyme au capital 645 776,64 € 82, avenue Raspail 94250 Gentilly R.C.S. Créteil 403 335 904

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux et le vendredi vingt-neuf avril à seize heures trente, les Actionnaires de la Société SANOFI-AVENTIS FRANCE, Société Anonyme au capital de 645 776,64 €, divisé en 4 036 104 actions de 0,16 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'Administration, suivant lettres en date du 12 avril 2022.

Le Commissaire aux Comptes a été convoqué par courrier en date du 12 avril 2022.

La société ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux Comptes, s'est fait excuser.

Monsieur Olivier BOGILLOT préside l'Assemblée en sa qualité de Président-Directeur Général.

Monsieur Laurent GILHODES, représentant la société SANOFI-AVENTIS PARTICIPATIONS et Monsieur Hubert de RUTY, représentant la société SANOFI DEVELOPPEMENT PHARMA, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant la totalité des d'actions, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Caroline PANDO-LEMEUNIER est désignée comme secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé, le Président déclare la séance ouverte.

Il constate que les Actionnaires présents atteignent ensemble le quorum requis et que l'Assemblée ainsi constituée peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

Ont été mis à la disposition des Actionnaires :

- les statuts de la Société,
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes sous pli recommandé et l'accusé de réception,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il rappelle que l'Assemblée a été convoquée à ces jour, heure et lieu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Rapports de gestion et du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2021.
- 2. Approbation desdits Comptes.
- 3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce.
- 4. Affectation du résultat.
- 5. Renouvellement du mandat de Groupement de Fabrication Pharmaceutique, administrateur pour 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.
- 6. Renouvellement du mandat de Sanofi-Aventis Participations, administrateur pour 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.
- 7. Renouvellement du mandat de Sanofi Développement Pharma, administrateur pour 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

8. Pouvoirs

Il est ensuite donné à l'Assemblée successivement lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Ces lectures terminées, le Président ouvre les discussions.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, l'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires approuve ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires décide que le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à : 141 886 956,70 €

- augmenté du report à nouveau antérieur bénéficiaire de : 11 527 585,53 €

- soit un total bénéficiaire de : 153 414 542,23 €

- déduction faite du CICE cumulé non distribuable pour : <1 492 419,78> €

- soit un total bénéficiaire distribuable de : 151 922 122,45 €

sera affecté de la manière suivante :

- au paiement du dividende 151 514 743,52 €

- au compte report à nouveau, le solde soit : 407 378,93 €

Ce qui porte le report à nouveau (y compris le montant cumulé du CICE) à :

1 899 798,71 €

Le dividende s'élèvera ainsi à 37,54 € par action. Il sera mis en distribution à partir de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes versés aux titres des trois exercices précédents, ont été les suivants :

EXERCICE	Dividende total	Dividende par action
2018	91 417 755,60 €	22,65 €
2019	0 €	0 €
2020	129 074 126,22 €	31,98 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires décide de renouveler le mandat de la société GROUPEMENT DE FABRICATION PHARMACEUTIQUE, Administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires décide de renouveler le mandat de la société SANOFI-AVENTIS PARTICIPATIONS, Administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires décide de renouveler le mandat de la société SANOFI DEVELOPPEMENT PHARMA, Administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir tous dépôts et formalités prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-sept heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Certifié Conforme Caroline Pando-Lemeunier Secrétaire de l'Assemblée



Sanofi-Aventis France

SAF

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



ERNST & YOUNG Audit Tour First TSA 14444 92037 Paris-La Défense cedex Tél.: +33 (0) 1 46 93 60 00 www.ey.com/fr

Sanofi-Aventis France SAF

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société SAF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- li apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 14 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes ERNST & YOUNG Audit

Pierre Chassagne

COMPTES ANNUELS

SANOFI-AVENTIS FRANCE

Société anonyme

82 AVENUE RASPAIL 94250 GENTILLY

DATE DE CLOTURE : 31/12/2021

Actif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Immobilisations incorporelles	3	90	296
Immobilisations corporelles	4	0	0
Immobilisations financières	5	295	27
Actif immobilisé		385	324
Stocks et en-cours	6	195	294
Avances et acomptes versés sur commandes		2	3
Clients et comptes rattachés	11	160	205
Autres actifs circulants	11	710	640
Placements et dépôts à court terme		0	0
Disponibilités		4	60
Actif circulant		1 071	1 204
Comptes de régularisation actif		5	3
Écart de conversion actif		0	0
Total de l'actif		1 461	1 529

Passif

		Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
(en millions d'euros)	Notes		
Capital social		1	1
Primes		504	504
Réserves et report à nouveau		18	(22)
Résultat		142	159
Provisions réglementées		0	0
Capitaux propres	7	665	643
Autres fonds propres		0	0
Provisions pour risques et charges	8	268	376
Emprunts et dettes financières divers	10	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	11	286	319
Autres passifs circulants	11	242	191
Banques créditrices	11	0	0
Dettes		528	510
Comptes de régularisation passif		0	0
Écart de conversion passif		0	0
Total du passif		1 461	1 529

Comptes de résultats

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Produits d'exploitation	13	1 692	1 838
Chiffre d'affaires net		1 580	1 743
Autres produits		112	94
Charges d'exploitation		(1 517)	(1 650)
Achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements		(850)	(1 119)
Variation de stock		(65)	92
Autres achats et charges externes		(198)	(194)
Impôts, taxes et versements assimilés		(148)	(154)
Salaires et charges sociales		(229)	(253)
Dotations d'exploitation		(25)	(21)
Autres charges		(1)	(1)
Résultat d'exploitation		175	186
Résultat financier	14	0	0
Résultat courant avant impôts		175	186
Résultat exceptionnel	15	6	46
Impôts sur les bénéfices	16	(27)	(62)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(12)	(10)
Résultat net		142	159

Annexe des comptes annuels

Note 1/ Evénements significatifs de l'exercice

- Un contrôle fiscal portant sur les exercices 2017, 2018 et 2019 a démarré sur le dernier trimestre 2020, il est toujours en cours au 31 décembre 2021.
- La pandémie de COVID-19 a été confirmée par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020. Elle a provoqué une crise sanitaire mondiale. Sanofi a évalué l'impact des incertitudes créées par la pandémie de COVID-19. Au 31 décembre 2021, ces incertitudes n'ont pas conduit à remettre en cause de manière sensible les estimations et jugements utilisés par la Direction. Sanofi continuera de mettre à jour ces estimations et hypothèses en fonction de l'évolution de la situation. En ce qui concerne les effets de la pandémie de COVID-19 :

Sur la présentation du compte de résultat, les effets sont présentés au compte de résultat conformément à la fonction ou à la nature des produits et charges correspondants ;

Sur la situation de trésorerie, la pandémie n'a pas eu d'impact négatif sur la position de liquidité de Sanofi;

Sur la situation des créances clients, Sanofi n'a pas identifié d'éléments pouvant justifier d'une augmentation significative du risque de crédit, en particulier sur ces principaux clients ;

Sur la valorisation des participations et actifs incorporels de la société Sanofi, les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2021 n'ont pas fait ressortir de perte de valeur.

Apport partiel d'actif de l'activité CHC à la société Opella Healthcare France (OHF) en date du 1er juillet 2021
 Le groupe Sanofi a annoncé le 10 décembre 2019 sa volonté de se structurer en trois grandes entités commerciales globales, dont une entité commerciale autonome dédiée à l'Activité CHC dotée de fonctions de recherche et développement, de fabrication, de distribution et de commercialisation intégrées. Plusieurs sociétés du groupe Sanofi concourent à l'Activité CHC et notamment Sanofi-Aventis France (SAF).

L'Apport SAF à OHF s'inscrit dans le cadre de la réorganisation des activités du groupe Sanofi au niveau mondial, plus de cent juridictions étant concernées.

Ladite réorganisation répond aux motifs et buts suivants :

- soutenir la stratégie du groupe Sanofi axée sur l'innovation des produits pharmaceutiques clés via une nouvelle organisation mondiale des business units ;
 - libérer tout le potentiel de croissance de Sanofi CHC;
 - permettre à l'Activité CHC de devenir autonome, en la dotant de fonctio

Pour établir les conditions de l'Apport SAF, il a été décidé d'utiliser pour la Branche d'Activité, la Situation Comptable de Référence en date du 31 décembre 2020, date de clôture de son dernier exercice social.

L'Apport SAF a pris effet au 1er juillet 2021 et dans la mesure où l'opération n'a pas d'effet rétroactif, le montant de l'actif net apporté tel que ressortant de la situation comptable de référence a fait l'objet d'un ajustement au vu de la situation comptable définitive de l'Apport SAF à sa date de réalisation.

Le montant de l'actif net apporté s'élève à 221,6 millions d'euros en contrepartie d'une prise de participation dans la société OHF.

Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général, et conformément aux principes généralement admis :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthides comptables,
- Indépendance des exercices.

Le règlement comptable de l'ANC utilisé pour l'élaboration des comptes annuels est le suivant : règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014.

Les principes et méthodes de comptabilisation sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice 2020.

a) Changement de méthode comptable

Sanofi a appliqué à compter du 1er janvier 2021 la nouvelle méthode relative à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite selon la recommandation ANC n°2013-02 modifiée le 5 novembre 2021 qui fait suite à une décision de l'IFRS IC de mai 2021.

Sanofi a donc décidé de changer la modalité de répartition des droits à prestations et de ne plus les étaler à partir de la date de prise de service du membre du personnel mais à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation.

Ce changement de méthode comptable est assimilé à un changement de règlementation comptable.

Par ailleurs, Sanofi a décidé d'appliquer, à compter du 1er janvier 2021 également, la reconnaissance au bilan de l'ensemble des écarts actuariels relatifs aux passifs sociaux afin d'harmoniser la présentation des passifs sociaux en comptes individuels avec la présentation en comptes consolidés présentés en IFRS, et ceci dans un objectif de meilleure information financière

Ceci entraîne donc l'abandon de la méthode dite du « corridor » décrite dans la note k) Engagements de retraite.

Les modalités et l'impact de la mise en place de ces deux changements de méthodes comptables relatifs aux passifs sociaux sont indiqués dans la note k).

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur le mode linéaire ou dépréciées sur une période correspondant à leur durée de protection juridique ou à défaut à leur durée de vie estimée.

La valeur des actifs incorporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs aux flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisés, une provision pour dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable.

Les logiciels dont le prix d'acquisition n'excède pas 1 500 € sont comptablement amortis sur 1 an. Ceux dépassant ce montant sont amortis sur leur durée probable d'utilisation.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, incluant le prix d'achat et les frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien, et sont comptabilisées en utilisant l'approche par composants. Selon cette dernière, chaque composant dont la durée d'utilité est différente des autres composants, et dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, doit être amorti séparément.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Les possibilités fiscales d'amortissements autorisées (amortissements dégressifs et exceptionnels) sont utilisées. L'écart entre les amortissements en mode linéaire et les amortissements fiscaux est comptabilisé au passif du bilan dans les provisions réglementées.

Une revue des indicateurs de perte de valeur est menée annuellement pour les immobilisations corporelles. En cas d'indice de perte de valeur, les valeurs d'utilité sont mises à jour sur la base des valeurs vénales. Lorsque la nouvelle valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :	Nombre d'années d'amortissement
Installations techniques	10 à 15 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Véhicules	4 à 5 ans
Matériels et mobilier de bureau et informatique	3 à 10 ans

d) Participations

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, y compris les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes.

Une revue des indicateurs internes et externes de perte de valeur (traduisant l'évolution au regard de l'exercice précédent) est menée annuellement pour chaque participation. En cas d'indice de perte de valeur, les évaluations sont mises à jour à partir de méthodes d'évaluation en adéquation avec l'activité de l'entité.

Les méthodes d'évaluation retenues pour ces sociétés sont déterminées en fonction du type d'activité des entités (sociétés commerciales, industrielles ou holding) et peuvent être fondées sur la quote-part de capitaux propres ou sur les flux de trésorerie futurs actualisés. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées : des multiples de chiffre d'affaires, des valorisations externes retenues dans le cadre d'opérations d'acquisitions tiers ou les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Lorsque la nouvelle valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

e) Autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement (hors actions propres)

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'inventaire est elle-même déterminée conformément aux principes prévus par le Plan Comptable Général.

- La valeur d'inventaire des titres immobilisés non cotés (autres que les titres de participation) est déterminée en prenant en considération différents critères tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité, les capitaux propres, l'utilité pour le Groupe ainsi que les motifs d'appréciation à la date d'acquisition.
- · La valeur d'inventaire des titres cotés est déterminée par rapport au cours moyen du dernier mois précédant la clôture.
- · Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas du prix d'achat ou du prix de marché.

f) Stocks

Les matières premières sont valorisées au bilan à leur coût réel d'achat selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de revient de production, comprenant les consommations et une quote-part des charges directes et indirectes de production.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Les dépréciations des stocks sont calculées en fonction du taux de rotation, des perspectives d'écoulement des produits et des dates de péremption. Les produits en stocks sont également dépréciés s'ils ne répondent pas aux normes des contrôles de qualités habituellement pratiqués dans l'industrie pharmaceutique.

g) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

h) Opérations en devises

Dans le cadre de la première application du règlement ANC 2015-05 au 1^{er} janvier 2017, les transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées comme suit:

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- les garanties de cours octroyées à Sanofi Winthrop Industrie par sa société mère Sanofi afin de couvrir ses créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- en application de la comptabilité de couverture, la perte latente de change résultant de la revalorisation des créances, dettes et garanties de cours, évaluée devise par devise, fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuelles garanties de cours figurant en position ouverte isolée.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres produits ».

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres charges ».

Il est rappelé qu'une convention de centralisation du risque de change commercial lie Sanofi Winthrop Industrie à sa société mère Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées. Réciproquement, Sanofi s'engage à vendre ou acheter à la société les devises dont cette dernière a besoin

Par ailleurs la société Sanofi Aventis France a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

i) Provisions pour environnement

Conformément à la recommandation CNC n°2003-r02 du 21 octobre 2003, la société comptabilise, le cas échéant, des provisions à long terme relatives à certains engagements tels que des obligations légales en matière de protection de l'environnement et des litiges pour lesquels la responsabilité de la société est probable.

Les risques environnementaux recensés sont comptabilisés en provision pour risques évalués sur la base des coûts auxquels la société estime devoir faire face au cours d'une période n'excédant pas 30 ans.

j) Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement,...).

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées dans l'état des provisions et font partie des capitaux propres.

k) Engagements de retraite

Principes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels des exercices 2019 & 2020

La société accorde à ses salariés des plans de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la méthode préférentielle de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Lors de la première application de cette recommandation en 2014, il a été décidé d'appliquer la méthode 2 (convergence partielle avec IAS19R), à savoir :

- · la comptabilisation immédiate en charge du coût des services passés non acquis de l'exercice ;
- le calcul du rendement des actifs sur la base du taux d'actualisation retenu pour la dette ;

tout en autorisant d'opter pour la comptabilisation des écarts actuariels de manière étalée selon la méthode du Corridor afin de limiter la volatilité du compte de résultat.

La fraction des écarts actuariels non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent et excédant la plus grande des valeurs cidessous :

- 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture ;

Principes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels 2021

Suite à la décision d'aligner sur la méthode retenue dans les comptes consolidés groupe, l'ensemble des écarts actuariels est désormais reconnu directement au bilan de la société par le compte de résultat.

Au titre du changement de méthode comptable (voir la note a)Changement de méthode), la société a ajusté sa provision en contrepartie du report à nouveau au 1er chanvier 2021, selon le détail ci-après :

- . changement à l'initiative de la société / abondon de la méthode du corridor : (2) millions d'euros;
- . changement de réglementation / adoption de la nouvelle méthode de répartition des droits : 14 millions d'euros.

L'impact des changements de méthodes relatifs aux passifs sociaux sur les provisions pour risques et charges de Sanofi Aventis France au 1er janvier 2021, s'est traduit par une diminution de 12 millions d'euros.

Pour assurer la comparabilité des exercices, l'information ci-dessous présente les principaux postes 2019 et 2020 retraitésselon les nouvelles méthodes comptables :

Passif

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019 avant changements	Effet changement de réglementation	Effet changement à l'initiative de la société	Au 31 décembre 2019 après changements
Réserves et report à nouveau		16	9	25
Résultat		(3)	(11)	(14)
Capitaux propres		13	(2)	11
Provisions pour risques et charges	141	(13)	2	130
Total	141	0	0	141

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2020 avant changements	Effet changement de réglementation	changement à l'initiative de la société	Au 31 décembre 2020 après changements	Au 31 décembre 2021
Réserves et report à nouveau		15	(4)	11	
Résultat		(1)	2	1	
Capitaux propres		14	(2)	12	
Provisions pour risques et charges	128	(14)	2	116	97
Total	128	0	0	128	97

Comptes de résultats

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019 avant changements	Effet changement de réglementation	changement à l'initiative de la société	Au 31 décembre 2019 après changements	
Autres produits		0	1		
Dotations d'exploitations		(3)	(11)		
Résultat d'exploitation		(3)	(11)		
Résultat net	0	(3)	(11)	0	
	Au 31 décembre	Effet	changement à	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2020 avant changements	changement de réglementation	l'initiative de la société	2020 après changements	Au 31 décembre 2021
(en millions d'euros) Autres produits		•		•	
,		réglementation	société	•	
Autres produits		réglementation 0	société 3	•	

I) Gratifications d'ancienneté

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre de l'ancienneté sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en fonction des dispositions légales de la convention collective et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'obtention des médailles, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges. Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Le taux d'actualisation pour l'exercice 2021 est de 1,10 %.

m) Compte épargne temps

Les engagements de la société en matière de Compte Epargne Temps sont évalués sur la base des droits acquis à la clôture.

n) Chiffre d'affaires

Les ventes de marchandise sont enregistrées en produits au moment de la livraison du bien, selon les conditions spécifiques de chaque commande ou contrat. Le chiffre d'affaires est présenté dans les comptes, net des remises accordées et avantages commerciaux divers.

o) Impôts sur les sociétés

La société est intégrée dans le groupe fiscal (au sens des articles 223A et suivants du Code Général des Impôts) de Sanofi.

Conformément à la convention d'intégration conclue avec Sanofi, la charge d'impôt inscrite dans les comptes est calculée comme si la société était imposée séparément.

Note 3/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

			Valeurs brutes				
(en millions d'euros)	Montants au début de l'excercice	Apport / fusion	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
Fonds de Commerce	230	(204)			26	(18)	8
Mali technique de fusion	81				81		81
Brevets	6	(5)			1	(1)	0
Marques Immobilisation	45	(11)			34	(34)	(0)
incorporelles en cours	1	(1)			0	0	0
Total	363	(221)	(0)	0	142	(52)	90

Le poste « Brevets » inclut les dossiers d'acquisition d'AMM pour 1 millions d'euros ; le poste « Marques » regroupe les licences pour 20 millions d'euros et les logiciels pour 14 millions d'euros.

	Amortissements et dépréciations				
(en millions d'euros)	Montants au début de l'excercice	Apport / fusion	Dotations et autres augmentation	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Fonds de Commerce	(18)				(18)
Brevets	(6)	5			(1)
Marques	(43)	9			(34)
Immobilisation incorporelles en cours	(0)				0
Total	(67)	14			(52)

Note 4/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

			Valeurs brutes				
(en millions d'euros)	Montants au début de l'excercice	Apport / fusion	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
Terrains et aménagements	3		0	0	3	(3)	0
Constructions	0		0	0	0	(0)	0
Autres immobilisations corporelles	7		0	0	7	(7)	0
Immobilisations corporelles en cours	0		0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0		0	0	0		0
Total	10		0	0	10	(10)	0

	Amortissements et dépréciations				
(en millions d'euros)	Montants au début de l'excercice	Apport / fusion	Dotations et autres augmentation	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Terrains et aménagements	(3)		0	0	(3)
Constructions	(0)		0	0	(0)
Autres immobilisations corporelles	(7)		(0)	0	(7)
Immobilisations corporelles en cours	0			0	0
Total	(10)		(0)	0	(10)

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2021 sont constituées principalement :

- des constructions et agencements pour 3 millions d'euros ;
- et des installations techniques, matériels et outillages pour 7 millions d'euros.

Note 5/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

			Valeurs brutes				
(en millions d'euros)	Montants au début de l'excercice	Apport / fusion	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin	Dépréciations	Valeurs nettes comptables
Participations	12	263	0		275	(0)	275
Créances rattachées à des participation							0
Autres titres Immobilisés	0		0			0	0
Autres immobilisations financières	10		4		14	0	14
Prêts	5				5		5
Total	27	263	267		294	(0)	294

Les titres de participations du début de l'exercice concernent principalement ceux détenus avec la société Sanofi Aventis de Colombia.

L'augmentation de 263 M d'euros en titres de participation est la rémunération de l'apport à OHF par 221 626 667 titres.

	Dépréciations				
(en millions d'euros)	Montants au début de l'excercice	Dotations et autres augmentation	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice	
Participations	(0)	0	0	(0)	
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	
Autres immobilisations financières	0	0	0	0	
Total	(0)	0	0	(0)	

Note 6/ Stocks

La valeur brute des stocks s'élève à 213 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 312 millions d'euros au 31 décembre 2020 et se ventile comme suit :

		Valeurs brutes			
(en millions d'euros)	202	21 Apport / fusion	2020		
Echantillons		0	0		
Marchandises	21	3 (34)	312		
Total	21	3 (34)	312		

La dépréciation des stocks s'élève à 18 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 19 millions d'euros au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	Montants au début de l'excercice	Apport / fusion	Dotations	Reprises	Montants à la fin de l'exercice
Marchandises	19	(6)	11	(6)	18
Total	19	(6)	11	(6)	18

Note 7/ Capitaux propres

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 645 776,54 euros. Il est composé de 4 036 104 actions d'une valeur nominale de 0,16 euros chacune (cf note 1).

Selon l'AGO du 29 avril 2021, il a été décidé d'affecter le résultat 2020 par un versement de dividendes de 129 074 126,22 euros et le solde en report à nouveau.

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice d	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
Solde au 31 décembre 2020 avant affectation du résultat	1	504	(20)	159	0	644
Affectation du résultat 2020 aux réserves et aux reports à nouveau			159	(159)		
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2020 en numéraire			(128)			(128)
Changement de méthodes (e)			7			7
Résultat de l'exercice 2021				142		142
Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat	1	504	18	142	0	665

Le capital social de la société est détenu à 99,99 % par Sanofi-Aventis Participations, et la société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Sanofi.

e) Changement de méthode

L'impact des changements de méthodes relatifs aux passifs sociaux sur les capitaux propres de Sanofi Aventis France au 1er janvier 2021, s'est traduit par une augmentation de 7 millions d'euros.

Note 8/ Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Montants au début de l'exercice	Apport / fusion	Dotations de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Transfert	Montants à la fin de l'exercice
Provisions pour ris	ques et charges :						
Provisions pour	20	(4)		(4)	(0)		7-
risques divers (a)	82	(4)	1	(1)	(3)		75
Provisions pour							
engagements							
de retraite et	113	(9)	5		(12)	(7)	90
autres							
avantages (c)							
Provisions pour charges (b)	181	(3)	8	(72)	(11)		103
charges (b)				` ′	. ,		
Total	376	(16)	14	(73)	(26)	(7)	268
Dotations et reprise	es constatées par	le résultat :					
 Exploitation 	·		7		(25)		(18)
 Financier 							0
 Exceptionnel 			7	(73)	(1)	(7)	(74)
Total			14	(73)	(26)	(7)	(92)

Échéancier des provisions pour risques et charges :

(en millions d'euros)	Montants à la fin de l'exercice	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour risques divers	75	62	7	6
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	90	4	16	70
Provisions pour charges	103	40	56	7
Total	268	106	79	83

a) Les provisions pour risques divers se décomposent comme suit :

- Provisions pour risques environnementaux : 11 millions d'euros

Les risques environnementaux recensés sont comptabilisés en provision pour risques et font l'objet de provisions évaluées sur la base des coûts auxquels la société estime devoir faire face au cours d'une période n'excédant pas 30 ans.

- Provisions pour risques : 64 millions d'euros

Sanofi Aventis France est impliquée dans des contentieux, des arbitrages et d'autres procédures légales. Ces procédures sont principalement liées à des litiges en responsabilité civile produits, des litiges en matière de droit de la concurrence et de pratiques commerciales, des litiges en matière de droit social, des litiges en matière fiscale. De plus Sanofi Aventis France par son activité fait également face à des demandes de tiers payeurs, des acheteurs de produits pharmaceutiques réclamant des dommages et intérêts alléguant qu'ils ont sur-remboursé un médicament.

b) Provisions pour engagements de retraite et autres avantages

Le flux de transfert s'explique par une augmentation liée à l'impact des changements de méthodes relatifs aux passifs sociaux sur les capitaux propres de Sanofi Aventis France au 1er janvier 2021 pour un montant 12 millions d'euros et par une augmentation liée aux plans sur financés pour un montant de 5 millions d'euros.

Les principaux régimes de la société sont de deux types :

- indemnités de départ à la retraite : tous les salariés de la société bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité dont le montant dépend à la fois de leur ancienneté dans le Groupe et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces indemnités de départ sont calculées en tenant compte du salaire de fin de carrière ;
- régimes de retraite à prestations définies : ces régimes prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Pour bénéficier de ces avantages, les salariés doivent respecter un certain nombre de critères d'éligibilité. A l'exception d'un seul, ces régimes ne sont plus ouverts aux nouveaux entrants (régimes fermés).

Certains engagements de retraite à prestations sont couverts par des actifs de régime, dont la juste valeur est composée des catégories d'actifs ci-dessous :

(en	%)	2021	2020
•	Titres cotés sur un marché actif	100.00%	100.00%
-	Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,84%	7,26%
	Instruments de capitaux propres	30,94%	23,73%
	Obligations et assimilés	40,32%	45,28%
	Immobilier	-	-
	Dérivés	-	-
	Matières premières	-	-
	Autres	24,90%	23,73%
•	Autres titres	0.00%	0.00%
-	Fonds d'investissement	-	
	Contrats d'assurance	-	
To	tal	100.00%	100.00%

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée avec l'assistance d'actuaires externes. Les calculs s'appuient sur les hypothèses financières et démographiques suivantes :

(en %)		2021	2020
	Taux d'actualisation	0,10 % à 1,10 %	0 % à 0,55 %
	Taux d'inflation	1,85% à 1,95%	1,45%
	Taux d'évolution des coûts médicaux	-	-
	Taux d'indexation des prestations de retraite	0 % à 2,25 %	0 % à 2,25 %
	Age de la retraite	62 à 67 ans	62 à 67 ans
	Table de mortalité	TGH / TGF 05	TGH / TGF 05

Le tableau suivant rapproche l'engagement net concernant les plans de retraite et autres avantages avec les montants reconnus au bilan de Sanofi Aventis France du 31 décembre 2021 :

	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2021	
(en millions d'euros) Évaluation des engagements :	4000111010 2021	4000111310 2020
À l'ouverture	157	165
Coût des services rendus		
Coût des services passées	(14) 4	2
Court des services passees Charge d'intérêt	4	2
Perte (gain) actuariel	(10)	(2)
Modification des régimes	(10)	(2)
Acquisitions		_
Réduction de régimes	1	(6)
Liquidation de régimes	'	(0)
Prestations payées	(4)	(6)
Transferts inter entités	(9)	` '
Montant des engagements à la clôture	127	
Valeur de marché des actifs affectés aux plans :		
À l'ouverture de l'exercice	43	37
Rendement réel des actifs des régimes	2	
Contributions de l'employeur	0	2
Prestations payées	(3)	(6)
Transferts inter entités	0	10
Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture	42	43
Montant net figurant au bilan :		
Engagement net	85	114
Coûts des services passés non reconnus		
Reclassement de régimes sur-financés	5	
Gain (perte) actuariel non reconnu		(2)
Provision nette figurant au bilan	90	112
Charge de retraite de la période :		
Coût des services	5	5
Charge d'intérêts		1
Rendement attendu des actifs des régimes		
Amortissement du coût des services passés	(12)	
Amortissement des pertes (gains) actuariels		
Effet des réductions de régimes		
Transfert inter entités		(2)
Montant des engagements à la clôture	(7)	4

c) Les provisions pour charges au 31 décembre 2021 se décomposent comme suit :

- Provisions pour restructuration pour 90 millions d'euros ;
- Provisions pour gratification d'ancienneté pour 12 millions d'euros.

Note 9/ Autres provisions et dépréciations inscrites

Elles s'analysent comme suit :

Amortissements et dépréciations Montants au début de Dotations et Reprises et autres diminutions Montants à la fin autres l'excercice Apport / fusion de l'exercice (en millions d'euros) augmentation Provision pour investissement 0 0 0 0 Amortissements dérogatoires 0 (0) (0)0 Dépréciations immobilisations incorporelles 15 0 (0)15 Dépréciations immobilisations corporelles 0 0 0 0 Dépréciations titres de participations 0 0 0 0 18 Dépréciations des stocks 12 19 (12)Dépréciations clients 2 2 (0)(1) 0 Autres provisions pour dépréciation 0 0 0 37 0 12 35 Total (14)

Note 10/ Emprunts et dettes financières divers

Néant

Note 11/ État des créances et des dettes

La dette s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Un an au plus	Plus d'un an
<u>Créances</u>	<u> </u>		_		
Actif immobilisé :					
Autres immobilisations financières	14		14	0	14
Prêts	5		5	2	3
Actif immobilisé :					
Avances et acomptes versés sur commandes	2		2	2	
Clients et comptes rattachés	162	(2)	160	160	
Autres actifs circulants	710	0	710	710	
Total	892	(2)	890	874	17
<u>Dettes</u>					
Emprunts et dettes financières divers	0		0	0	
Banques créditrices	0		0	0	
Fournisseurs et comptes rattachés	286		286	286	
Autres passifs circulants :					
Dettes fiscales et sociales	238		238	238	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0		0	0	
Autres dettes	4		4	4	
Total	528		528	528	0

Note 12/ Produits à recevoir et charges à payer

(en millions d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Créances clients	0	
Autres créances	4	
Emprunts		
Dettes fournisseurs		95
Dettes sur immobilisations		
Dettes fiscales et sociales		225
Autres dettes		2
Autres		

Note 13/ Produits d'exploitation

a) Chiffre d'affaires net

Il s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2021	2020
France	1 521	1 688
Ventes de marchandises	1 471	1 627
Ventes de produits fabriqués	0	0
Prestations de services	50	60
Export	59	56
Ventes de marchandises	51	54
Ventes de produits fabriqués	0	0
Prestations de services	8	1
Total	1 580	1 743

(en millions d'euros)		2021	2020
Tiers et CA Groupe mineur		1 521	1 689
F	rance	1 471	1 634
ı	Export	50	55
Groupe (hors CA Groupe mineur)		59	53
F	rance	51	53
1	Export	8	-
Total		1 580	1 743

L'évolution du cours de change n'a pas eu d'impact sur la variation du chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaires Groupe : Le chiffre d'affaires réalisé avec le groupe pour l'exercice 2021 s'établit à 51 millions d'euros. Ilcorrespond à la facturation de frais de recherche et développement pour 25 millions d'euros, à la refacturation majeure versSanofi Pasteur Europe pour 23 millions d'euros, et à une refacturation à Opella Helathcare France (OHF) pour 3 millions.

Chiffre d'affaires Tiers : Le chiffre d'affaires Tiers pour l'exercice 2021 s'établit à 1 521 millions d'euros. Il correspond à la vente de spécialités pharmaceutiques sur le territoire français pour 1 471 millions d'euros et de prestations de services àhauteur de 50 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires Export pour l'exercice 2021 s'établit à 58 millions d'euros. Il correspond à la vente de spécialités pharmaceutiques dans les DOM TOM pour 50 millions d'euros et de prestations de services à hauteur de 8 millions d'euros.

b) Autres produits

Les autres produits sont constitués pour l'essentiel, de produits divers de gestion courante

Note 14/ Résultat financier

Le résultat financier 2021 se décompose de la manière suivante :

		Au 31 Décembre
(en millions d'euros)	2021	2020
Produits/(Charges) financiers	0	0
dividendes (a)	0	0
 produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement 	0	0
autres intérêts et produits assimilés (b)	0	0
• autres	0	0
Reprises/(Dotations) de provisions et dépréciations	0	0
Profit /(Pertes) net de change	0	(0)
Total	0	0

Note 15/ Charges et produits exceptionnels

Le solde est un produit de 6 millions d'euros et est constitué :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
de la reprise nette des dotations aux provisions réglementées	0	0
de la reprise nette des dotations aux provisions pour risques et charges	72	53
• de la reprise nette des dotations des provisions pour dépréciation des immobilisations		
de la reprise nette des dotations aux amortissements des immobilisations	0	0
de plus et moins values nettes dégagées sur cessions d'immobilisations	(0)	(0)
autres produits et charges exceptionnels	(66)	(7)
Total	6	46

le résultat exceptionnel comprend :

- des dotations pour les plans de départs à hauteur de 8 M€.
- des reprises par utilisation pour 70 M€ pour les plans de départ dont 32 M€ pour les plans de 2019 , et des reprises sans objet pour 10 M€.
- un produit à recevoir de 4 millions concernant un contentieux avec l'Urssaf relatif à la taxe promo 2006 2007

Note 16/ Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt de l'exercice correspond à l'impôt sur les sociétés propre à Sanofi Aventis France et s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Impôt sur le résultat courant	(30)	(64)
Contribution exceptionnelle (15%)	-	-
Contribution de 3,3 %	(1)	(2)
Remboursement contribution additionnelle 3 % sur revenus distribués	-	-
Crédit d'impôt	4	4
Total	(27)	(62)

La charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2021 est de 27 millions d'euros. Le taux d'impôt pour 2021 est au taux de 27.5%.

La contribution additionnelle correspond à la contribution sociale de 3,3 %.

Depuis le 1er janvier 1999, la société est intégrée fiscalement dans le Groupe Sanofi dont la société de tête est : Sanofi, 54 rue de la Boétie - 75008 Paris.

L'option pour le régime d'intégration fiscale d'une durée de cinq ans est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expresse avant la fin de chacune des périodes d'option.

Sanofi a mis à jour le 16 décembre 2013 avec sa filiale la convention d'intégration fiscale. Les sociétés intégrées prennent en charge l'impôt sur les sociétés et les impôts y afférents (contributions additionnelles à cet impôt et la contribution sur les revenus distribués) comme à l'absence d'intégration, et la société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

Le montant de l'impôt différé actif et passif non constaté dans les comptes sociaux et relatif aux provisions temporairement non déductibles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 Decembre 2021
Impôts différés actifs (allègement de la charge future d'impôt) :	51
provisions pour risques et charges	23
provisions retraites	25
provisions et charges à payer - personnel	3
• autres	
Impôts différés passifs (accroissement de la charge future d'impôt)	
Total	51

Au 24 Décembre

L'impôt différé net sur les différences temporaires qui proviennent de décalages entre le résultat fiscal et le résultat comptable est de 51 millions d'euros au taux de 25,83 %.

Note 17/ Effectifs

L'effectif moyen du personnel s'élève à 1 909 personnes en 2021, contre 2145 en 2020.

Catégories	2021	2020
Contrats à durée indéterminée	1 792	2 026
Cadres	729	804
Agents de maîtrise / techniciens supérieurs	1 063	1 221
Employés / ouvriers		1
Contrats à durée déterminée	117	119
Total	1 909	2 145

Les mandataires sociaux ne perçoivent, à ce titre, aucune rémunération de la société.

Note 18/ Engagements hors bilan

a) Engagements donnés

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Cautions données au profit de l'administration fiscale en				
contrepartie d'impositions contestées concernant Sanofi ou ses filiales	0	0	0	0
Avals et cautions bancaires		80		80
Avals, cautions et garanties au profit des filiales du Groupe	0	0	0	0
Engagements donnés en matière de loyers				0
Accords de licences de recherche et développement :				0
 Engagements sur prestations futures 	0	0	0	0
 Paiements d'étapes potentiels 				0
Compléments de prix à verser aux anciens actionnaires		0	0	0
Autres engagements (achats et prestations irrévocables)	21	9	6	36
Total	21	89	6	116

Les engagements d'achats et prestations irrévocables concernent les commandes de biens, façonnage ou services effectuées auprès de fournisseurs hors Groupe et non encore réceptionnées.

La caution bancaire de 80 M€ à été demandée dans le cadre pénal du dossier Dépakine.

b) Engagements reçus

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Autres engagements				0
Total	0	0	0	0

Note 19/ Tableau des filiales et participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations détenues par la société

	Filiales		Participations		
(en millions d'euros)	Françaises	Étrangères	Un an au plus	Plus d'u an	
Valeur comptable brute des titres détenus				275	
Valeur comptable nette des titres détenus				275	
Montant des prêts et avances accordés (1)					
Montant des cautions et avals donnés					
Montant des dividendes comptabilisés					

⁽¹⁾ Y compris avances de Trésorerie accordées aux Filiales.

Filiales et participations dont la valeur brute comptable des titres détenus excède 1 % du capital social de la Société Sanofi Winthrop Industrie :

	Capitaux propres	Quote part- du capital	Valeur com titres d		Prêts et avances consentis	Montants des cautions et	Chiffres d'affaire hors taxes	Résultats (bénéfice	Dividende s	
a	autres que le capital	autres que	détenu e(en %)	Brute	Nette	et non remboursé s	avals donnés par la Société	du dernier exercice clos	ou perte du dernier exercice)	comptabili sés par la Société
Filiales et participations détenues à plus de 10 % Filiales et participations françaises										
OPELLA HEALTHCARE France SAS		100%	263	263						
Filiales et participations étrangères										
Sanofi Aventis de Colombie	n.c	34%	12	12	-	-	-		-	
Farmad Madagascar	n.c	18%	<1M€	<1M€		-	n.c	n.c	-	
RP Iran	n.c	95%	<1M€	<1M€			n.c	n.c	-	
Filiales et participations significatives détenues à moins de 10 %										
Filiales et participations françaises										
Filiales et participations étrangères										

Résultats financiers des 5 derniers exercices

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	2021	2020	2019	2018	2017
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1	1	1	1	1
Nombre d'actions émises	4036 104	4036 104	4036 104	4036 104	4036 104
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 580	1 743	1 795	1 981	2 123
Résultat avant impôts et charges calculées					
(amortissements et provision)	13	97	(42)	28	35
Împôts sur les bénéfices	(27)	(62)	(27)	(21)	(43)
Participation des salariés due au titre de					
l'exercice	(12)	(10)	(11)	(12)	(14)
Résultat après impôts et charges calculées					
(amortissements et provisions)	141	159	(29)	92	113
Résultat distribué (a)	152	129	0	92	113
Résultat par action (en euro) Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	(3)	9	(17)	2	(2)
Résultat après impôts et charges calculées	35	20	(7)	00	20
(amortissements et provisions)	35	39	(7)	23	28
Dividende attribué à chaque action (montant net) (a)	38	32	0	23	28
(montant net) (a)	00	02		20	20
Personnel Effectif à la clôture des salariés employés pendant l'exercice	1 909	2 145	2 183	2 205	2 393
Montant de la masse salariale de l'exercice	141	150	169	171	170
Montant des charges sociales et avantages sociaux de l'exercice	82	94	113	121	136